



## **DES MISSIONS ASSURÉES PAR LES AGENTS DE PRÉFECTURE À LA TRAPPE !!**

Les procédures d'enquêtes administratives destinées à vérifier que le comportement de personnes physiques ou morales est compatible avec l'autorisation d'accès à des sites sensibles (ex : COP 21, EURO FOOT 2016....), jusque là assurées par les agents des préfectures, vont être transférées au Service National des Enquêtes Administratives de Sécurité (SNEAS).

**En effet, la création de ce service à compétence nationale a fait l'objet d'un projet de décret soumis au Comité Technique Ministériel du 28 février 2017.**

**Ce service rattaché à la DGPN**, composé de 24 fonctionnaires (actifs police nationale, gendarmes et personnels civils) a été installé dans les locaux de la préfecture des Hauts de Seine.

### **Une décision incompréhensible pour notre syndicat !!!**

Cette nouvelle structure apparaît au moment où le ministère s'engage dans une discussion sur la substitution (postes d'administratifs occupés par des policiers en tenue) afin de remettre les « tenues » sur la voie publique.

Comment doit-on interpréter ce choix ? Les agents de préfecture ne seraient-ils plus suffisamment compétents pour exercer ce genre de mission ???



**Notre périmètre PRÉFECTURE ne saurait servir de variable d'ajustement !**



**Au plus proche de vous !!!**

Syndicat National FO des Personnels de Préfecture et des services du Ministère de l'Intérieur



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



[fo-prefectures@interieur.gouv.fr](mailto:fo-prefectures@interieur.gouv.fr)



<http://www.fo-prefectures.com>

